

Notification 2023/002

18 janvier 2023

NOTIFICATION AUX PARTIES

MODIFICATION : DATE, LIEU ET CALENDRIER CONCERNANT LA TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MDE RAPACES

L'Unité de coordination du Mémorandum d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MDE Rapaces) souhaite partager les renseignements révisés suivants concernant la troisième réunion des signataires du MDE Rapaces (MOS3).

- **Date révisée et lieu de la MOS3**

Un changement de la date de la réunion précédemment annoncée était nécessaire pour assurer la plus grande participation possible des signataires. La réunion aura lieu du **3 au 6 juillet 2023** à Dubaï, Émirats arabes unis. Des invitations officielles suivront en temps voulu.

Les dates limites pour la soumission des documents et pour la mise à la disposition de la MOS3 sont fixées dans le [texte du mémorandum d'accord](#), ainsi que dans le règlement intérieur (RI), tel qu'adopté à la deuxième réunion des signataires (MOS2, Trondheim, octobre 2015; voir le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Report/Annexe I](#)). Ces délais qui s'appliquent à la date révisée de la réunion sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les Signataires sont priés de soumettre tout document à l'Unité de coordination au cmsoffice.ae@cms.int dans les délais indiqués.

- **Calendrier et date limite des documents pour la MOS3**

Délais	Temps avant MOS	Document	Référence
3 février 2023	150 jours	Présentation par les signataires des modifications proposées, accompagnées d'une justification	RI, règles 16.3a) et 16.3b)

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

		et, s'il y a lieu, de preuves scientifiques à l'appui	
4 avril 2023	90 jours	Présentation par le Groupe consultatif technique (GCT) des modifications proposées, accompagnées d'une justification et, s'il y a lieu, de preuves scientifiques à l'appui	
4 mai 2023	60 jours	Présentation par les signataires et le GCT des commentaires sur les amendements proposés	RI, règles 16.3c), 16.3d)
3 juin 2023	30 jours	Documents pour la MOS mis à disposition	RI, règle 2.5
3 juillet 2023		Date de début de la MOS3	